

Section 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit : Gaz naturel (doux)

Synonymes : Gaz des marais; Méthane (CH₄); Gaz combustible.

Utilisation du produit : Gaz combustible.

Restrictions sur l'utilisation : Pas disponible.

Fabricant/Fournisseur : TransCanada Pipelines Limited
450 – First Street S.W.
P.O. Box 1000, Station M
Calgary, Alberta, CANADA, T2P 4K6

Téléphone d'urgence : Canada: 1-888-982-7222 (24 heures)
US: 1-800-447-8066
Portland Gaz naturel: 1-800-830-9865
Columbia Gaz Transmission: 1-800-835-7191

Date de préparation de la fiche de données de sécurité : 12 décembre 2017

Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)
INFORMATIONS SGH

Classification : Gaz inflammables, Catégorie 1
Gaz sous pression - Gaz comprimé
Asphyxiant simple, Catégorie 1

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Pictogramme(s) des dangers :



Mot indicateur : Danger

Déclarations de danger: Gaz extrêmement inflammable.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide.

Déclarations préventives

Préventions : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Réponse: Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.

Entreposage : Stocker dans un endroit bien ventilé.
Protéger du rayonnement solaire.

L'élimination : Sans objet.

Dangers non-classés ailleurs : Sans objet.

Ingrédients avec une toxicité inconnue : Aucun.

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de l'OSHA Hazard Communication Standard, (29 CFR 1910.1200). Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de le Règlement sur les produits dangereux.

Section 3 : COMPOSITION/DONNÉES SUR LES CONSTITUANTS

Ingrédient(s) dangereux	Nom commun / Synonymes	Numéro de registre CAS	% en vol./vol.
Gaz naturel	Pas disponible.	8006-14-2	100
Méthane	Pas disponible.	74-82-8	90 - 99
Éthane	Pas disponible.	74-84-0	0 - 6
Propane	Pas disponible.	74-98-6	0 - 3
Butane	Pas disponible.	106-97-8	0 - 3
Propane, 2-méthyl-	Isobutane	75-28-5	0 - 3
Pentane	Pas disponible.	109-66-0	0 - 3
Butane, 2-méthyl-	Isopentane	78-78-4	0 - 3
Azote	Pas disponible.	7727-37-9	0 - 3
Dioxyde de carbone	Pas disponible.	124-38-9	0 - 3
Hélium	Pas disponible.	7440-59-7	0 - 3

Section 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation : En cas d'inhalation : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide. La dépression du système nerveux central peut se produire si le produit est présent à des concentrations qui peuvent réduire l'oxygène dans l'air à moins de 18% (vol). Les symptômes peuvent inclure le mal de tête, l'étourdissement, la somnolence, la désorientation, le vomissement et les convulsions. Un manque d'oxygène grave peut entraîner l'inconscience et la mort. Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge.

Contact visuel : En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Le contact avec le gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer l'irritation et/ou des engelures. La douleur après un contact avec le liquide peut rapidement décroître. Des blessures aux yeux ou la cécité permanente pourraient en résulter.

Contact avec la peau : Le contact avec le gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer l'irritation et/ou des engelures. En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin. Dégeler les

parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever tout vêtement non-adhérent souillé ou éclaboussé. Ne pas enlever de la matière adhérente ou les vêtements.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Le contact avec le gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer l'irritation et/ou des engelures. Les symptômes d'engelures incluent un changement de couleur de peau à blanche ou à jaune-grisâtre. La douleur après un contact avec le liquide peut rapidement décroître.

Ingestion : N'est pas une voie normale de l'exposition.

Symptômes aigus et différés, et les effets : N'est pas une voie normale de l'exposition.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Remarque à l'intention des médecins : Il est possible que les symptômes n'apparaissent pas immédiatement.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFORMATION SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION

Gaz extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Forme des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol. Le méthane est plus léger que l'air et se lèvera. Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite. Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment. **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

Incendie Impliquant des Citernes: Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes. Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

Sensibilité au choc : Cette matière n'est pas sensible aux chocs.

Sensibilité aux décharges statiques : Cette matière est sensible aux décharges statiques.

MOYENS D'EXTINCTION

Agents extincteurs appropriés : Incendie mineur: Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard. Éloigner les

	contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Agents extincteurs non appropriés :	Pas disponible.
Produits de combustion :	Oxydes de carbone.
Protection des pompiers :	Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement. Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures. Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée. Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

Section 6 : MESURE DE LUTTE CONTRE UN REJET ACCIDENTEL

Procédures en cas d'urgence :	Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer en amont du vent. Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes). Éviter les dépressions de terrain. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
Mesures de protection personnelle :	Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.
Mesures de protection de l'environnement :	Pas normalement requis.
Méthodes de confinement :	Si sans risque, arrêter la fuite. Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide. Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée. Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
Méthodes de nettoyage :	Empêcher la dispersion de vapeurs aux égouts, aux systèmes de ventilation et aux endroits clos. Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.
Autres renseignements :	Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**Manutention :**

Éviter de respirer du gaz. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Entreposage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir la section 10 pour des renseignements sur les matières incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE**Directives d'exposition****Constituant**

Gaz naturel [Numéro de registre CAS 8006-14-2]

ACGIH: Asphyxiant simple; Risque d'explosion

OSHA: Aucune LEA établie.

Méthane [Numéro de registre CAS 74-82-8]

ACGIH: Asphyxiant simple; Risque d'explosion

OSHA: Aucune LEA établie.

Éthane [Numéro de registre CAS 74-84-0]

ACGIH: Asphyxiant simple; Risque d'explosion

OSHA: Aucune LEA établie.

Propane [Numéro de registre CAS 74-98-6]

ACGIH: Asphyxiant simple; Risque d'explosion

OSHA: 1000 ppm (TWA), 1800 mg/m³ (TWA);

Butane [Numéro de registre CAS 106-97-8]

ACGIH: 1000 ppm (STEL); Risque d'explosion (2012)

OSHA: 800 ppm (TWA) [Obsolète];

Isobutane [Numéro de registre CAS 75-28-5]

ACGIH: 1000 ppm (STEL); Risque d'explosion (2012)

OSHA: Aucune LEA établie.

Pentane [Numéro de registre CAS 109-66-0]

ACGIH: 1000 ppm (TWA); (2013)

OSHA: 1000 ppm (TWA), 2950 mg/m³ (TWA);
600 ppm (TWA); 750 ppm (STEL) [Obsolète];

Isopentane [Numéro de registre CAS 78-78-4]

ACGIH: 1000 ppm (TWA); (2013)

OSHA: Aucune LEA établie.

Azote [Numéro de registre CAS 7727-37-9]

ACGIH: Asphyxiant simple

OSHA: Aucune LEA établie.

Dioxyde de carbone [Numéro de registre CAS 124-38-9]

ACGIH: 5000 ppm (TWA); 30000 ppm (STEL); (1983)

OSHA: 5000 ppm (TWA), 9000 mg/m³ (TWA);

Hélium [Numéro de registre CAS 7440-59-7]

ACGIH: Asphyxiant simple

OSHA: Aucune LEA établie.

LEA: Limite d'exposition permise

VLE: Valeur limite d'exposition

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

STEL: Limite d'exposition à court terme

Mesures d'ingénierie :

Ventiler de manière à maintenir l'exposition (niveaux de suspension dans l'air de la poussière, des émanations, des vapeurs, des gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)



Protection des yeux et du visage :

Porter des lunettes de sécurité. Porter un équipement de protection oculaire répondant aux normes CSA (CAN/CSA-Z94.3-92) et aux réglementations de l'OSHA (29 CFR 1910.133) relatives à l'équipement de protection individuelle.

Protection des mains :

Porter des gants de protection. Porter des gants isolants contre le froid. Consulter les indications du fabricant pour de plus amples renseignements.

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection. Le port de vêtements ignifugés qui répondent à la norme NFPA 2112 et à la norme 150.20 CAN/CGSB est recommandé dans les zones où les matières sont entreposées ou manipulées.

Protection des voies respiratoires :

Si les contrôles techniques et de ventilation ne sont pas suffisants pour maîtriser l'exposition en dessous des limites admissibles un appareil de protection respiratoire à épuration d'air, agréé NIOSH/MSHA et répondant aux exigences de la norme CAN/CSA-Z94.4-11, ou un appareil respiratoire autonome doit être utilisé. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque la concentration en oxygène est faible ou que la concentration des produits dans l'air dépasse les limites

des appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré.

Mesures d'hygiène générales :

Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer le niveau de risque et / ou aux fabricants d'équipements pour assurer une protection adéquate.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Gaz incolore.
Couleur :	Incolore.
Odeur :	Une odeur légère d'hydrocarbure n'est pas détectable par tout le monde.
Seuil olfactif :	Pas disponible.
État physique :	Gaz.
pH :	Pas disponible.
Point de fusion / Point de congélation :	-187 à -182 °C (-304.6 à -295.6 °F)
Point initial d'ébullition :	Pas disponible.
Intervalle d'ébullition:	-162 °C (-259.6 °F)
Point éclair :	Pas disponible.
Taux d'évaporation :	> 1 (n-BuAc = 1) au 20 °C (68 °F)
Inflammabilité (solide, gaz) :	Gaz extrêmement inflammable.
Limite d'inflammabilité inférieure :	5 % (Méthane)
Limite d'inflammabilité supérieure :	15 % (Méthane)
Pression de vapeur :	> 1000 mmHg au 20 °C (68 °F)
Densité de vapeur :	0.6 (Air = 1) au 20 °C (68 °F) (Méthane)
Densité relative :	Pas disponible.
Solubilités :	Solubilité négligeable dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/Eau:	Pas disponible.
Température d'inflammation spontanée :	537 °C (998.6 °F)
Température de décomposition :	Pas disponible.
Viscosité :	Pas disponible.
Pourcentage de matières volatiles, % du poids :	100
Teneur en COV, % du poids :	Pas disponible.
Densité :	Pas disponible.

Coefficient de répartition eau/huile : Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition. L'exposition à la chaleur.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'entreposage normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune connue.

Conditions à éviter : Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition. L'exposition à la chaleur.

Substances incompatibles : Combustibles forts.

Produits de décomposition dangereux : Pas disponible.

Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE
EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË
Toxicité du produit
Orale : Pas disponible.

Dermique : Pas disponible.

Inhalation : Pas disponible.

Toxicité des constituants

Constituant	Numéro de registre CAS	DL50 orale	DL50 par voie cutanée	CL50
Gaz naturel	8006-14-2	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Méthane	74-82-8	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Éthane	74-84-0	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Propane	74-98-6	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Butane	106-97-8	Pas disponible.	Pas disponible.	658000 mg/m ³ (rat); 4H
Isobutane	75-28-5	Pas disponible.	Pas disponible.	570000 ppm (rat); 15M
Pentane	109-66-0	400 mg/kg (rat)	Pas disponible.	364000 mg/m ³ (rat); 4H
Isopentane	78-78-4	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Azote	7727-37-9	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Dioxyde de carbone	124-38-9	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Hélium	7440-59-7	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.

Voies d'exposition probables : Contact visuel. Contact avec la peau. Inhalation.

Organes cibles : Peau. Yeux. Système respiratoire. Système cardiovasculaire. Moelle osseuse. Foie. Reins. Système nerveux central.

Symptômes (y compris les effets différés et aigus)

Inhalation : Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide. La dépression du système nerveux central peut se produire si le produit est présent à des concentrations qui peuvent réduire l'oxygène dans l'air à moins de 18% (vol). Les symptômes peuvent inclure le mal de tête, l'étourdissement, la somnolence, la désorientation, le vomissement et les convulsions. Un manque d'oxygène grave peut entraîner l'inconscience et la mort. Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge.

Yeux : Le contact avec le gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer l'irritation et/ou des engelures. La douleur après un contact avec le liquide peut rapidement décroître. Des blessures aux yeux ou la cécité permanente pourraient en résulter.

Peau : Le contact avec le gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer l'irritation et/ou des engelures. Les symptômes d'engelures incluent un changement de couleur de peau à blanche ou à jaune-grisâtre. La douleur après un contact avec le liquide peut rapidement décroître.

Ingestion : N'est pas une voie normale de l'exposition.

Sensibilisation de la peau : Pas disponible.

Sensibilisation des voies respiratoires : Pas disponible.

Problèmes médicaux aggravés par l'exposition : Pas disponible.

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE (de l'exposition à court-terme et à long-terme)

Organes cibles : Peau. Yeux. Système respiratoire. Système cardiovasculaire. Moelle osseuse. Foie. Reins. Système nerveux central.

Effets chroniques : Une exposition prolongée au gaz naturel peut entraîner une hypoxie, une coloration bleuâtre de la peau, un engourdissement, des dommages au système nerveux, une sensibilisation cardiaque, une conscience réduite et la mort. L'inhalation prolongée ou répétée de l'isopentane peut causer des étourdissements, des faiblesses, une perte de poids, de l'anémie, de la nervosité, des douleurs dans les membres et de l'engourdissement périphérique.

Cancérogénicité : Ce produit ne contient aucun carcinogène connu ou potentiel figurant sur les listes des organismes suivants : ACGIH, CIRC, OSHA et NTP.

Mutagénicité : Pas disponible.

Effets sur la reproduction : Pas disponible.

Effets sur le développement

Tératogénicité : Pas disponible.

Embryotoxicité : Pas disponible.

Produits synergiques au plan toxicologique : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE
Écotoxicité : Pas disponible.

Persistance/dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation/accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Autres effets néfastes: Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
Instructions relatives à l'élimination : L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.

Section 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT
Département américain des transports (DOT)
Nom officiel d'expédition : UN1971, GAZ NATUREL, COMPRIMÉ, 2.1

Catégorie : 2.1

Numéro ONU : UN1971

Groupe d'emballage : Sans objet.

Code de l'étiquette :

Loi canadienne sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)
Nom officiel d'expédition : UN1971, GAZ NATUREL, COMPRIMÉ, 2.1

Catégorie : 2.1

Numéro ONU : UN1971

Groupe d'emballage : Sans objet.

Code de l'étiquette :


Section 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION
Stocks de produits chimiques
US (TSCA)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de déclaration de substance chimique en vertu de la TSCA.

Canada (LIS)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de déclaration de substance chimique nouvelle en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999.

Réglementation fédérale
États-Unis

Cette fiche de données de sécurité a été préparé pour répondre à la norme US OSHA Hazard Communication, 29 CFR 1910.1200.

SARA Titre III

Constituant	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 EHS RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313	RCRA CODE	CAA 112(r) TQ (lb)
Méthane	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	10000
Éthane	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	10000
Propane	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	10000
Butane	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	10000
Isobutane	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	10000
Pentane	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	10000
Isopentane	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	10000

Réglementations de l'État
Massachusetts

US Massachusetts Commonwealth's Right-to-Know Law (Appendix A à 105 Code de Massachusetts Regulations Section 670.000)

Constituant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Gaz naturel	8006-14-2	Inscrit.
Méthane	74-82-8	Inscrit.
Éthane	74-84-0	Inscrit.
Propane	74-98-6	Inscrit.
Butane	106-97-8	Inscrit.
Isobutane	75-28-5	Inscrit.
Pentane	109-66-0	Inscrit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Gaz naturel (doux)

Date de préparation : 12 décembre 2017

Isopentane	78-78-4	Inscrit.
Azote	7727-37-9	Inscrit.
Dioxyde de carbone	124-38-9	Inscrit.
Hélium	7440-59-7	Inscrit.

Remarque : E = substance dangereuse extraordinaire

New Jersey

US New Jersey Worker et Community Right-to-Know Act (New Jersey Statute Annotated Section 34:5A-5)

Constituant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Méthane	74-82-8	SHHS
Éthane	74-84-0	SHHS
Propane	74-98-6	SHHS
Butane	106-97-8	SHHS
Isobutane	75-28-5	SHHS
Pentane	109-66-0	SHHS
Isopentane	78-78-4	SHHS
Azote	7727-37-9	Inscrit.
Dioxyde de carbone	124-38-9	Inscrit.
Hélium	7440-59-7	Inscrit.

Remarque : SHHS = substance particulièrement dangereuse pour la santé

Pennsylvanie

US Pennsylvania Worker et Community Right-to-Know Law (34 Pa. Chap. du code 301-323)

Constituant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Gaz naturel	8006-14-2	Inscrit.
Méthane	74-82-8	Inscrit.
Éthane	74-84-0	Inscrit.
Propane	74-98-6	Inscrit.
Butane	106-97-8	Inscrit.
Isobutane	75-28-5	Inscrit.
Pentane	109-66-0	Inscrit.
Isopentane	78-78-4	Inscrit.
Azote	7727-37-9	Inscrit.
Dioxyde de carbone	124-38-9	Inscrit.
Hélium	7440-59-7	Inscrit.

Californie
Californie Prop 65: Ce produit ne contient aucun produit chimique connu par l'État de la Californie pouvant causer le cancer, des déficiences congénitales ni d'autres effets nocifs sur la reproduction.

Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS**Clause de non-responsabilité :**

Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée, telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est utilisée en association avec d'autres substances. Il est de la responsabilité de l'utilisateur qu'il satisfasse à la pertinence et à l'exhaustivité de cette information pour son propre usage.

**Date de préparation de la
fiche de données de
sécurité :** 12 décembre 2017

Version : 2.0

FDS du SGH préparé par : Deerfoot Consulting Inc.
Téléphone : (403) 720-3700